



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-128

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE
portant sur**

Réglementation de la circulation brocante

le 7 avril 2024 / Place Basly Isbergues

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la brocante organisé par l'association des parents d'élèves du collège Maurice Piquet le 7 avril 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté A 2024-115 du 29 mars 2024.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux des brocanteurs et des organisateurs seront interdits le dimanche 7 avril 2024 de 6H à 18H sur la rue et la place Basly (partie comprise entre la route de la Victoire et la rue Roger Salengro), ainsi que la partie de la rue Roger Salengro allant de la boulangerie Delpierre jusque Mag presse.

Article 3 : La circulation sera déviée par les rues Pasteur, Jules Grévy et Pologne.

Article 4 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 5 : Les organisateurs seront tenus de prévoir du personnel afin d'assurer la sécurité aux abords et dans la brocante et pour débarrasser les lieux en fin de journée.

Article 6 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **04 AVR. 2024**

Le Maire,

David THELLIER

Publié le **04 AVR. 2024**